

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du 1<sup>er</sup> avril 2011**

Le premier avril deux mil onze à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Douvaine se sont réunis à l'Hôtel-de-Ville de Douvaine sous la présidence de Monsieur Jean-François BAUD, Maire, après avoir été dûment convoqués par écrit le 21 mars 2011.

Avis de la tenue de la présente réunion ordinaire a été affiché en Mairie et sur les panneaux officiels de la Commune le 25 mars 2011.

#### **ETAIENT PRESENTS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX SUIVANTS :**

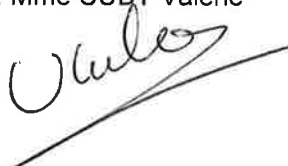
01	Monsieur BAUD Jean-François	Maire
02	Monsieur BARRAS Olivier	Adjoint
03	Madame CHOLLET Angèle, Lucette	Adjointe
04	Monsieur ARONS Emmanuel	Adjoint
05	Madame LAMAISON Josiane	Adjointe
06	Monsieur BRAGARD Stéphane	Adjoint
07	Madame CHUINARD Claire	Adjointe
08	Monsieur SECHAUD Jean-François	Adjoint
09	Madame GARCIN Annie	Conseillère Municipale
10	Madame DUFOUR Sandrine	Conseillère Municipale
11	Madame BRANCO SILVA Patricia	Conseillère Municipale
12	Mademoiselle JACQUIER Nathalie	Conseillère Municipale
13	Monsieur KORKMAZ Gursel	Conseiller Municipal
14	Madame FICHARD Andrée	Conseillère Municipale
15	Monsieur GAMIER Jean-Michel	Conseiller Municipal
16	Madame SONDAG Sema	Conseillère Municipale
17	Monsieur GELATO Tony	Conseiller Municipal
18	Madame SERDIMET Valérie	Conseillère Municipale
19	Monsieur MAILLET Laurent	Conseiller Municipal
20	Monsieur LAIDEVANT Charles	Conseiller Municipal
21	Madame CUBY Valérie	Adjointe
22	Monsieur BERLY Georges	Conseiller Municipal
23	Madame PES Catherine	Conseillère Municipale
24	Mademoiselle JARGEAIS Candice	Conseillère Municipale
25	Madame DORCIER Emmanuelle	Conseillère Municipale

#### **ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

01	Monsieur JACQUIER François	Conseiller Municipal (pouvoir à M. LAIDEVANT Charles)
02	Monsieur QUETSTROY Laurent	Conseiller Municipal (pouvoir à Mme CHUINARD Claire)

Soit vingt-cinq membres présents sur vingt-sept en exercice.

**Secrétaire de séance :** Mme CUBY Valérie



Avant d'aborder l'ordre du jour, M. Le Maire demande au Conseil Municipal d'inscrire quatre points complémentaires (n° 10 : modification de la date de versement de la subvention allouée à l'Association de la Semaine des Arts de Douvaine lors du Conseil Municipal du 25 février 2011 – N° 11 : lancement de la procédure de groupement de commandes pour les travaux route de Collongette – N° 12 : vote des taux communaux 2011 – N° 13 : demande de subvention au titre de la dotation des équipements des territoires ruraux - avant point sur l'Intercommunalité). Points acceptés par le Conseil Municipal.

**01 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la désignation en début de séance du secrétaire de séance conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Générales. Mme Valérie CUBY. a été désignée secrétaire de séance, fonction qu'elle a acceptée.

**02 – APPROBATION DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL DES 25 FEVRIER 2011 ET 16 MARS 2011 :**

Les comptes rendus du Conseil Municipal des 25 février 2011 et 16 mars 2011 joints à la convocation de chaque élu, sont approuvés à l'unanimité.

**03 - DECISIONS A RENDRE COMPTE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

Monsieur le Maire donne lecture de ses décisions pour les derniers mois :

N° 1	28/02/2011 03/03/2011 04/03/2011 10/03/2011	<u>Urbanisme</u> : Droit de Prémption Urbain – Déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles M. le Maire a renoncé à l'exercice de son Droit de Prémption en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 22 mars 2008 (documents non communicables).
N° 2	01/02/2011	<u>Finances</u> : initiation musicale pour l'école maternelle publique, le Relai d'Assistantes Maternelles et le Multi-Accueil « Sucre d'Orge ».
N° 3	24/02/2011	<u>Finances</u> : convention école Française de Voile de Sciez/Ecole Primaire Publique.
N° 4	09/03/2011	<u>Finances</u> : accès au Clos-Vert – Procédure adaptée article 28 du Code des Marchés Publics.
N° 5	09/03/2011	<u>Finances</u> : rénovation partielle de l'installation de chauffage « La Bulle » - Procédure adaptée article 28 du Code des Marchés Publics.
N° 6	08/03/2011	<u>Finances</u> : maintenance du poste de livraison de gaz naturel en location de la salle des fêtes de Douvaine.
N° 7	15/03/2011	<u>Finances</u> : convention pour l'aménagement du rond-point de Douvaine pour le Collège Saint-François d'Aubonne.

Le Conseil Municipal prend acte de l'état des décisions du Maire.

**04 - FINANCES : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le versement d'une subvention de 700 € à l'Amicale des Sapeurs Pompiers de DOUVAINE et dit que la dépense sera imputée au compte 6574 du budget principal.

**05 - FINANCES : AUTORISATION DE PROGRAMME DE CREDITS DE PROGRAMME DU GROUPE SCOLAIRE :**

**Vu** les délibérations n° 081031.06 et DEL20100326\_19 portant autorisation de programmes et crédits de paiement pour la construction d'un groupe scolaire ;

**Vu** la délibération du 16 mars 2011 portant approbation du montant global de l'enveloppe de 4 750 000 € HT soit 5 681 000 € TTC.



Monsieur le Maire rappelle que cette voie communale dessert la zone industrielle des Niolet.

Il devient impératif de prévoir son aménagement.

L'estimation des travaux est fixée à 100 000 € HT.

Une subvention de 20 000 € a été accordée dans le cadre de la répartition de la 38ème tranche des fonds frontaliers.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ◇ **APPROUVE** le principe de cet aménagement dont le coût d'objectif H.T. est fixé à 100 000 € HT
- ◇ **FIXE** les modalités de financement suivant le tableau ci-dessous

Autofinancement	50 000
Subvention département	20 000
Emprunt	30 000
Total	100 000

- ◇ **DIT** que la réalisation des travaux s'effectuera sur l'exercice 2011
- ◇ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de poursuivre l'exécution de la présente délibération, les crédits budgétaires sont inscrits sur l'exercice 2011.

#### **06c - FINANCES : AMENAGEMENT ET SECURISATION DE LA ROUTE DU VION :**

Monsieur le Maire rappelle que l'aménagement de cette voie a été en partie réalisé sur l'exercice 2010. Cet aménagement avec création d'une piste cyclable et l'éclairage de la voirie, s'inscrit dans le projet global de sécurisation des différents quartiers de la Commune.

L'estimation des travaux est fixée à 130 000 € HT.

Une subvention de 26 000 € a été accordée dans le cadre de la répartition de la 38ème tranche des fonds frontaliers.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ◇ **APPROUVE** le principe de cet aménagement dont le coût d'objectif HT est fixé à 130 000 € HT
- ◇ **FIXE** les modalités de financement suivant le tableau ci-dessous

Autofinancement	60 000
Subvention département	26 000
Emprunt	44 000
Total	130 000

- ◇ **DIT** que les travaux ont débuté en 2010 pour se terminer sur l'exercice 2011
- ◇ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de poursuivre l'exécution de la présente délibération, les crédits budgétaires sont inscrits sur l'exercice 2011.

#### **07 - FINANCES : PARTICIPATION DES JEUNES ET ACCOMPAGNANTS A LA SORTIE DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES :**

Monsieur le Maire rappelle que la Municipalité organise un voyage à Paris du 17 au 19 juin 2011 pour les jeunes du Conseil Municipal des Jeunes.

Il précise que le coût du voyage s'élève à 5 000 € et que la participation des jeunes et des familles est estimée à 900 €.

Il propose qu'une participation de 30 € soit demandée pour les frais de repas aux jeunes du C.M.J., ainsi qu'aux accompagnants (animateurs) ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le montant de la participation des jeunes du Conseil Municipal des Jeunes et aux accompagnants (animateurs) à 30 € par personne pour la sortie à PARIS.

**08 - FINANCES : REPARTITION DU MONTANT DES HONORAIRES DU GENEALOGISTE ET MONTANT DU AUX HERITIERS DE M. BELFORTI :**

Point ajourné.

**09- PERSONNEL COMMUNAL – OUVERTURE DE POSTES A L'ECOLE MATERNELLE :**

Compte tenu de la réussite au concours de deux agents remplissant les fonctions d'ATSEM à l'école maternelle, Monsieur le Maire propose la création de deux postes d'ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet et la suppression des deux postes d'agent social de 2<sup>ème</sup> classe précédemment occupés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire,

**AUTORISE** la modification du tableau des effectifs ;

**AUTORISE** M. le Maire à procéder à la déclaration de création de postes.

**10- FINANCES : MODIFICATION DE LA DATE DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION ALLOUEE A L'ASSOCIATION DE LA SEMAINE DES ARTS :**

Suite au besoin de trésorerie de l'Association de la Semaine des Arts, Monsieur le Maire propose la modification du tableau joint à la délibération n°DEL20110225\_16 du conseil municipal du 25 février 2011 comme suit :

- versement de 95 % de la subvention 5 500 € en avril – solde sur présentation du dossier en octobre.  
Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette modification.

**11 - FINANCES : LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE GROUPEMENT DE COMMANDES ET PROJET DE CONVENTION :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des travaux de voirie devant intervenir de part et d'autre des territoire respectifs des Communes de Douvaine et de Chens-Sur-Léman, sur la route de Collongette.

Il expose également que des groupements de commandes peuvent être constituées par des Collectivités territoriales en vertu de l'article 8 alinéa 2 du Code des Marchés Publics.

Il précise que pour mettre en œuvre la procédure de lancement des groupements de commandes, il convient d'autoriser la constitution du groupement et l'adhésion de la Commune de Douvaine et de nommer les Collectivités participantes, par l'établissement d'une convention entre les Communes de Chens-Sur-Léman et Douvaine.

Il précise qu'une Commission MAPA du groupement de commandes devra être constituée de la manière suivante : la Commission MAPA sera présidée par deux représentants de la Commission d'Appel d'Offres de chaque Commune membre du groupement élu parmi ses membres du groupement, siégeant à la Commission MAPA.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la procédure de groupement de commandes relative aux travaux route de Collongette (R.D.20 – Colongette) à intervenir entre Douvaine et Chens-Sur-Léman ;

**DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes ;

**ACCEPTE** que la Commune de DOUVAINE soit coordonnateur, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur ;

**ADOPTE** le projet de convention constitutive du groupement et **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer ;

**DIT** que la Commission d'Appel d'Offres MAPA sera présidée par le représentant du coordonnateur, ainsi que constituée par deux représentants de la Commission d'Appel d'Offres de chaque membre du groupement choisi parmi ses membres qui siégeront à la Commission MAPA, dont un en qualité de titulaire et un en qualité de suppléant.

**DESIGNE** Monsieur le Maire de Douvaine en qualité de Président du groupement, ainsi que M. Georges BERLY en qualité de membre titulaire au sein du groupement et de Mme Claire CHUINARD en qualité de membre suppléant en cas d'absence du titulaire, membres ayant voix délibérative ;

**DIT** que la Commune de Chens-sur-Léman délibérera dans les mêmes formes.

## **12 - FINANCES : VOTE DES TAUX COMMUNAUX :**

Monsieur le Maire expose que :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2331-3 et L.2332-2 ;

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu le Code des Impôt et notamment l'article 1518 bis modifié du Code Général des Impôts ;

Vu l'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales ;

Considérant la croissance des bases nettes prévisionnelles des trois taxes ménages,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** le maintien des taux votés en 2010.

**DIT** que le produit final est inscrit dans le tableau suivant :

TAXES	TAUX 2010	BASES 2010	TAUX 2011	BASES 2011	PRODUIT 2011
Taxe d'habitation	11.78	7 185 000	11.78	7 563 000	890 921
Taxe foncière (bâti)	17.33	4 932 000	17.33	5 172 000	896 308
Taxe foncière (non bâti)	59.37	37 200	59.37	35 000	20 780
<b>TOTAUX</b>		<b>12 154 200</b>		<b>12 770 000</b>	<b>1 808 008</b>

## **13 - FINANCES : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DES EQUIPEMENTS DES TERRITOIRES RURAUX :**

Monsieur le Maire expose que compte tenu que la Commune de DOUVAINNE est éligible au dispositif des équipements des territoires ruraux avec un potentiel fiscal inférieur à la moyenne de sa strate nationale de référence, il sollicite une demande de subvention de la Collectivité pour la construction du groupe scolaire primaire et de services annexes.

Il précise que les dossiers doivent être complets pour que les collectivités puissent débiter les travaux.

Etat-DETR	600 000	13.3
Subvention crédits scolaires	108 000	2.4
Subvention département	234 000	5.2
Fonds propres	962 230.77	21.4
Emprunt	2 600 000	57.7
Total	4 504 230.77	100.00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention pour la construction du groupe scolaire primaire et de services annexes.

**SOLLICITE** un taux de subvention au maximum au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, sachant que le montant des dépenses subventionnées est plafonné à 1 000 000 €.

**DIT** qu'un dossier de demande de subvention sera déposé concernant cette opération.

### **13 - INTERCOMMUNALITE : INFORMATIONS SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BAS-CHABLAIS :**

. **Redevance incitative (Mme DORCIER)** : les agents d'accueil de la Ville de Douvaine ont été formés pour être à même de répondre aux demandes d'information des usagers concernant la redevance incitative. Douvaine est en zone test jusqu'au mois de septembre 2011 compris (secteurs avenue du Lac/rue des Léchères). Deux réunions sur le sujet sont prévues les 14 et 20 avril 2011 à 20 heures à l'Espace Associatif et Culturel. Note explicative fournie par Mme DORCIER.

... **Les avantages** : moins de déchets (donc maîtrise des coûts et à terme baisse des coûts. Ainsi obligation de convaincre les gens car la mise en œuvre exige un effort au début.

... **Les inconvénients** : risque de trouver des sacs dans les chemins

*Ce dispositif comporte des limites : comment traiter les situations particulières ?*

*2 badges seront distribués par famille.*

. **Trafic routier** : la société Transitec a réalisé, dans le cadre du projet Franco-Valdo-Genevois de l'A.R.C., une étude pour améliorer la fluidité du trafic routier sur l'axe « La Pallanterie/Thonon-Les-Bains ».

... **situation en 2005** : 500 000 passages par jour dans le canton de Genève et 250 000 personnes par jour entrent dans le Canton et autant en sortent.

... **solution étudiée** : mise en place d'une 3ème voie dédiée aux bus dans Douvaine et en alternative des bus qui remontent les files de voitures avec système de feux tricolores. Les élus de Douvaine ne souhaitent pas d'aménagement dans Douvaine intra-muros. Une solution hors des murs pourrait se faire via une petite rocade, mais plus sûrement l'hypothèse 2 X 2 voies peut changer la donne.

#### **Divers :**

La convention entre le Département et l'autocariste FROSSARD pourrait conduire à mettre en service six liaisons de bus supplémentaires sur l'axe Thonon-Genève.

Point d'information sur les biens sans maître : la procédure vient à son terme ; beaucoup de petits délaissés, 2 grandes parcelles, l'une d'environ 2000 m<sup>2</sup> en zone agricole et l'autre d'environ 1000 m<sup>2</sup> en zone constructible.

#### **Réforme Territoriale :**

Plusieurs projets se font jour :

1 – Saint-Gingolph/Veigy-Foncenex

2 – De la Dranse à Veigy-Foncenex

3 – Périmètre du SIBAT

Cependant, une étude financière est en cours pour que le Bas-Chablais puisse être préservé en tant qu'entité intercommunale.

### **14 – QUESTIONS DIVERSES :**

Néant.

### **15 – QUESTIONS ORALES :**

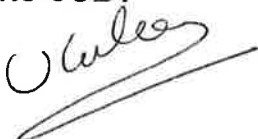
Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21 heures.

Pot offert par M. JOLY à la fin de la séance.

A DOUVAINE, le 4 avril 2011

La secrétaire de séance,  
**Valérie CUBY**



Le Maire  
**Jean-François BAUD**

